

L'AG de l'UD CGT-FO des retraités de Loire-Atlantique condamne l'acte de guerre que constitue l'agression militaire décidée par Poutine en Ukraine. Elle exprime son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine comme elle salue tous ceux qui manifestent en particulier en Russie, malgré la répression, pour que soit mis fin à cette guerre.

L'AG de l'UD CGT-FO des retraités de Loire-Atlantique se réunit au moment où les élections présidentielles viennent de se conclure par la réélection du Président Macron. Durant sa campagne électorale Ce dernier avait fait clairement le choix d'annoncer le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans en lançant une « concertation citoyenne » avec les « parties prenantes ». Dès le lendemain de sa réélection, celui qui est encore ministre de l'économie, Bruno Lemaire, n'écartait pas la possibilité du 49-3 si les discussions n'avançaient pas !

Le ton est donné. C'est ainsi que vont se poursuivre et s'aggraver les offensives anti-sociales dans tous les domaines : pouvoir d'achat, protection sociale, services publics, libertés démocratiques.

**Plus que jamais dans la période qui s'ouvre et considérant les tentatives diverses de nous associer à ces régressions, l'AG des retraités de l'UD de la CGT-FO réaffirme la nécessité d'un syndicalisme libre et indépendant.**

### ► **Pouvoir d'achat**

---

**Alors que les entreprises du CAC 40 ont engrangé 137 Milliards d'euros de profits en 2021, le pouvoir d'achat des retraités continue de régresser.**

-Selon l'INSEE, sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 4,5 % en mars, après +3,6 % en février mais les retraites de base n'ont été augmentées que de 0,4 % en 2021 et 1,1 % début 2022 !

De plus, de nombreux retraités, exonérés jusqu'alors de la CSG ou assujettis à un taux réduit, non seulement n'ont pas vu la couleur de cette revalorisation mais ont subi une baisse de leur pension. En effet, les plafonds déterminant les différents taux de CSG n'évoluant quasi pas, par des effets de seuil, la moindre augmentation de leur revenu fiscal de référence les fait basculer dans un taux supérieur de CSG d'où une baisse de la pension nette. **Et ce sont les petites pensions qui sont pénalisées. Annulation de ces effets de seuil !**

-Par ailleurs les retraites complémentaires n'ont été revalorisées que de 1 % au 1<sup>er</sup> Novembre, à cause d'un accord MEDEF/CFDT/CFTC.

Concrètement donc, les conséquences des décisions du gouvernement sur les pensions brutes de base (CNAV) entraînent des pertes de pouvoir d'achat très importantes inacceptables et nous ne pouvons pas prendre pour argent sonnante et trébuchante la promesse électorale faite le 7 avril dernier en pleine campagne par le Président et Bruno Lemaire d'une revalorisation possible de 4% qui interviendrait dans l'été !

**Nous revendiquons :**

- ✚ **Rattrapage immédiat de la perte de 12% depuis 2012 pour toutes les retraites**
- ✚ **Leur indexation sur l'évolution du salaire moyen.**
- ✚ **Arrêt des exonérations patronales**
- ✚ **Pas de retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète.**
- ✚ **La suppression de l'augmentation de 25% de la CSG depuis Janvier 2018.**
- ✚ **Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion par le relèvement de son taux et la suppression des conditions de ressources dans le régime général.**
- ✚ **Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves.**
- ✚ **Maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux et particuliers, ni allongement de la durée de cotisations ni recul de l'âge de la retraite**

### ► **Santé et Protection sociale**

---

**Les attaques contre la Sécurité Sociale et ses principes fondateurs redoublent.**

-Un rapport d'étape du sénat, paru il y a 10 jours, intitulé « la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle » prend exemple sur la pandémie du COVID et fait le constat que les effets sont trop lourds pour les finances publiques et

fixe comme objectif de « *développer une culture de prévention et de résilience de notre système de protection sociale* ». Bref soigner n'est plus une priorité !

- La création d'une « 5<sup>ème</sup> branche dépendance » spécifique, sorte de réserve d'Indiens, exclue de l'assurance maladie dont les ressources proviendraient de la fiscalité (CSG et CRDS) et de sa propre assurance privée et non des cotisations sociales, ce qui épargnerait ainsi les entreprises.

- Les menaces contre le remboursement des soins des personnes non-vaccinés (Martin Hirsch)

- L'hôpital public, comme tous les services publics, est dans un état catastrophique, et menacé d'effondrement.

- Le scandale des EHPAD, connu de tous depuis longtemps, a une nouvelle fois éclaté ; il est temps de s'occuper réellement des résidents, des établissements publics comme privés.

- le « Forfait Patient Urgence » de 19,61 euros pour les passages aux urgences sans hospitalisation !

- Il est urgent de mettre fin au développement des véritables déserts médicaux et à l'allongement consécutif préoccupant des délais de rendez-vous auprès des médecins, dentistes ... et autres spécialistes.

L'UDR 44 revendique la fin immédiate de tout "numéris clausus" via les restrictions budgétaires et un plan d'urgence d'augmentation des effectifs des personnels médicaux et paramédicaux

**Nous revendiquons :**

↳ **La prise en charge des retraités en perte d'autonomie à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par le salaire différé.**

↳ **Des moyens suffisants pour l'hôpital public pour pouvoir répondre aux besoins, notamment des embauches massives de personnel avec des salaires et des conditions de travail acceptables pour les soignants et une prise en charge satisfaisante pour les malades ; retour des soignants suspendus suite à la loi du 5 Août 2021.**

↳ **1 salarié pour 1 résident ! L'embauche des 220 000 personnels d'EHPAD manquants, le renforcement des aides à domicile, le rétablissement des SAMU et des SMUR (Saint-Nazaire, Ancenis, Nantes).**

## **▶ Libertés démocratiques**

---

**D'état d'urgence en régime transitoire, des dispositifs qui perdurent contre les libertés fondamentales !**

Depuis 2015, les libertés individuelles et collectives sont remises en cause par toute une série de lois liberticides, chacune renforçant les précédentes. L'état d'urgence (sécuritaire, sanitaire ou autre) se maintient et se pérennise. Nous dénonçons toutes les restrictions décidées par le soi-disant « Conseil de défense sanitaire ».

La dématérialisation accélérée des services publics remet en cause la garantie de leur accès à tous. Certaines prestations ne sont accessibles qu'en ligne. Taper en boucle 1, 2 ou 3 sur votre téléphone ou flasher votre QR code pour ouvrir un dossier sur internet est insupportable tout en désresponsabilisant les pouvoirs publics. La prétendue « fracture numérique » masque en réalité la liquidation de services et de ses personnels qui auparavant pouvaient répondre et faire avancer les dossiers des particuliers.

**Nous revendiquons :**

↳ **L'arrêt immédiat de l'état d'urgence et le retour aux libertés par l'abrogation de toutes les lois liberticides votées ces dernières années.**

↳ **L'abrogation de toutes les mesures prises contre le Code du Travail, contre le fonctionnement des organisations syndicales et contre le droit de manifester.**

↳ **Le maintien des démarches administratives traditionnelles pour tous. Maintien des accueils et de tous nos services publics et réouverture des guichets fermés.**

Les **retraités Force Ouvrière** de l'Union départementale de Loire-Atlantique continueront à s'opposer aux plans de régression sociale, avec les salariés, les chômeurs, les jeunes, par l'action syndicale interprofessionnelle avec la Confédération, et en recherchant l'unité syndicale sur des revendications claires.

Les **retraités Force Ouvrière de l'union départementale** de Loire-Atlantique sont déterminés à conserver et améliorer les acquis sociaux et les libertés ; ils appellent tous les retraités à rejoindre les structures des retraités FO du département.

**Ils appellent à participer, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, aux meetings de l'UD CGT-FO à Nantes et Saint-Nazaire.**